



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/05/14

Reçu en Préfecture le : 02/06/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 mai 2014
D - 2014/264

Aujourd'hui 26 mai 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Y. DAVID (présent à partir de 16h20), Mme N. DELATTRE (présente à partir de 17h05), Mr N. BRUGERE (présent jusqu'à 16h45)

Excusés :

Monsieur Josy REIFFERS, Madame Constance MOLLAT, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Jacques COLOMBIER

**Installation classée pour la protection de l'environnement.
Dossier de demande d'enregistrement. Société expansion.
Centre commercial Mériadeck. Avis du conseil municipal.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société Espace Expansion est le syndic des copropriétaires du centre commercial Mériadeck. A ce titre, elle a déposé un dossier de demande d'enregistrement en Préfecture pour les tours aérofrigorantes installées en terrasse du centre commercial.

En effet, ces équipements relèvent désormais, au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, du régime de l'autorisation simplifiée, dite d'enregistrement. Un dossier technique présentant les équipements, leur exploitation et leur conformité avec les dispositions réglementaires correspondantes est mis à disposition du public pendant 1 mois à l'hôtel de ville, du 22 avril au 26 mai. Le public peut consigner ses observations sur un registre et le conseil municipal est invité à donner son avis.

Les équipements considérés permettent d'assurer le refroidissement des groupes réfrigérants qui climatisent les parties communes et les boutiques du centre commercial, excepté le magasin Auchan qui dispose d'équipements propres. Quatre tours aérofrigorantes changées en 1997, puis une cinquième rajoutée en 2000 sont situées au milieu de la terrasse. Ces équipements fonctionnent de 8h à 20h des mois de mars à novembre.

Leur exploitation est assurée par une société spécialisée avec un traitement en continu de l'eau dispersée contre le tartre, la corrosion, les bactéries et les algues. Pendant l'arrêt hivernal, l'installation est vidangée, nettoyée et désinfectée. Des analyses pour la recherche des légionelles sont effectuées chaque mois pendant la période d'utilisation. Des procédures ont été élaborées pour assurer la maintenance, la surveillance des tours et la gestion du dépassement du seuil en légionelles.

Une analyse méthodique du risque de prolifération et de dispersion des légionelles a été effectuée en 2011. Elle conclut à la nécessité d'un suivi strict des procédures de gestion du risque légionelle compte tenu du positionnement des tours. En effet, elles sont situées à proximité de zones de passage du public, de logements riverains mais aussi de prises d'air neuf pour le centre commercial.

Une étude technico-économique a été demandée par l'exploitant pour le changement des tours actuelles par une nouvelle technologie de type à sec ou adiabatique, minimisant le risque de légionelles. Le remplacement des tours est envisagé d'ici 2 à 3 ans.

Je vous propose de formuler un avis favorable à la présente demande, tout en rappelant la nécessité d'un suivi renforcé de cette installation, compte tenu d'une localisation contraignante, notamment par le maintien d'analyses d'eau mensuelles pour contrôler la teneur en légionelles. Toutes les recommandations de l'analyse de risque sont à mettre en œuvre, le remplacement des tours devra être anticipé et les nouvelles installations devront respecter les normes acoustiques à la fois pour le critère d'émergence et celui de valeur seuil en limite de propriété.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 mai 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID